

SNA : FRELON ASIATIQUE PREMIÈRE VICTOIRE

Le Préfet de la Somme prend les dispositions nécessaires.

En octobre 2017, le Syndicat National d'Apiculture (SNA) a interpellé le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition écologique et solidaire, suite à la constatation des manquements graves et des insuffisances du décret N°2017-595 en date du 21 avril 2017, relatif à l'organisation de la lutte contre les frelons asiatiques *Vespa Velutina*, espèce exotique invasive et à la promesse non tenue de prise en charge par l'État de la destruction des nids, tant sur le domaine privé que public.

Face à l'immobilisme de l'État, le SNA avait invité, en novembre dernier, tous les apiculteurs de France à signaler la présence de nids de frelons asiatiques auprès de leur Préfet et à demander que la destruction de ceux-ci soit prise en charge par l'État.

Vous avez été très nombreux à agir et, face au flux important des appels, les services préfectoraux ont été submergés. Plusieurs syndicats départementaux déterminés ont obtenu des rendez-vous avec les services techniques régionaux ou départementaux, voire avec le Préfet.


Un premier résultat positif est arrivé en provenance du département de la Somme dont vous trouverez la mesure préfectorale ci-contre.

Le SNA adresse toutes ses félicitations à nos collègues pour ce résultat des plus encourageants !

Les apiculteurs de l'USAS de la Sarthe font eux aussi un excellent travail que vous pourrez lire dans les pages de ce numéro et dont vous pourrez vous inspirer.

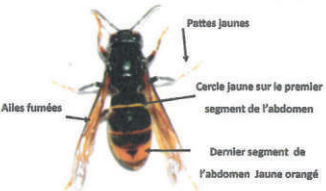
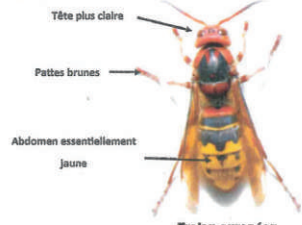
Une fois de plus, ne comptons que sur nos propres forces. Aussi, à l'image de nos collègues sommois et de leurs résultats, le SNA vous invite à interpellé à nouveau vos préfets, en vous appuyant sur la mesure du Préfet de la Somme. Il ne doit pas y avoir une France gérée à deux vitesses.

Agissez dans vos départements et ne baissez jamais les bras ! Continuez à informer le SNA de vos démarches individuelles ou syndicales quelqu'en soit le résultat. La ténacité finit toujours par l'emporter !





FRELON ASIATIQUE = DANGER

COMMENT L'IDENTIFIER

 <p>Frelon asiatique (taille réelle 3 cm) à détruire.</p>	 <p>Frelon européen (jusqu'à 4cm) à préserver.</p>
--	--

COMMENT RECONNAITRE SON NID

<p>Nid Frelon asiatique</p>  <p>Trou d'entrée du nid sur le côté</p> <p>peut atteindre 80cm de diamètre La plupart du temps dans les arbres à des hauteurs d'une quinzaine de mètres</p>	<p>Nid Frelon européen</p>  <p>Trou d'entrée du nid au dessous</p>
--	--

N'y touchez pas, appelez la préfecture

CLASSE ESPECE INVASIVE, IL EST DANGEREUX POUR LA SECURITE PUBLIQUE ET POUR LA FAUNE LOCALE

<p>Directions des sécurités, service interministériel de défense et de protection civile</p>	<p>Direction départementale de la protection des populations</p>
--	--